

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mai 2024

### Rapport au Parlement flamand

#### *État d'avancement du plan de relance « Résilience flamande »*

*En septembre 2020, le gouvernement flamand a établi un plan de relance comportant 180 projets dont l'objectif est de faire face au mieux aux conséquences de la pandémie de covid-19 et d'accroître la résilience de la Flandre. Parmi ces projets, 55 sont également repris dans le plan de relance national, pour lesquels la Flandre peut bénéficier de moyens européens. À la demande du Parlement flamand, la Cour des comptes a évalué la qualité des informations du sixième rapport d'avancement du gouvernement flamand concernant l'exécution du plan de relance en 2023. Ce rapport dresse l'état de mise en œuvre du plan à la fin du mois de décembre 2023. La Cour des comptes conclut que le rapport d'avancement 2023 reflète relativement bien l'évolution des projets examinés, mais qu'il existe encore une marge d'amélioration de la qualité au niveau de la détermination des étapes et des indicateurs de résultats, ainsi que de la mention des valeurs cibles et des réalisations. Enfin, les pouvoirs publics flamands ne précisent pas non plus suffisamment comment ils respecteront leurs engagements envers l'Europe.*

#### **Plan de relance flamand et aides européennes**

Afin de faire face aux conséquences de la pandémie de covid-19 et d'accroître la résilience de l'Europe, l'Union européenne a mis en place début 2021 un fonds de relance, qui prévoyait initialement d'octroyer à la Belgique 5,9 milliards d'euros de subventions pour son plan national pour la reprise et la résilience (PNRR) d'avril 2021. Le PNRR contient 55 projets flamands, pour lesquels la Flandre devait bénéficier d'une aide de près de 2,3 milliards d'euros. Il a été établi entre-temps que la Belgique recevrait moins de moyens en provenance du fonds de relance en raison de la reprise économique rapide. De ce fait, la part destinée aux pouvoirs publics flamands est passée à 1,7 milliard d'euros. En septembre 2020, le gouvernement flamand avait proposé son propre plan de relance plus vaste, comportant 180 projets au total. Un projet est encore venu s'y ajouter en 2022 à la suite de la crise en Ukraine. En raison de la réduction des aides européennes, quinze projets de résilience ne seront plus soutenus financièrement par l'Europe et neuf projets recevront un soutien réduit. Étant donné que le gouvernement flamand exécutera le plan de relance « Résilience flamande » indépendamment du montant des fonds qu'il obtiendra des instances européennes, la Flandre devra compenser elle-même cette réduction des aides. À la demande du Parlement flamand, la Cour des comptes a évalué les informations fournies par le gouvernement flamand fin 2023 dans le rapport d'avancement 2023. Elle a examiné plus en détail les informations relatives à l'avancement de 74 projets dont le budget initial était de 20 millions d'euros ou plus.

#### **Exhaustivité du rapport d'avancement**

Le gouvernement flamand n'a adapté ni son plan, ni son rapport d'avancement à la modification du PNRR. Le plan d'avancement 2023 contient peu d'informations sur la mesure dans laquelle les projets flamands inscrits dans le PNRR respectent le calendrier. Ainsi, par exemple, le rapport d'avancement 2023 ne reprend pas un certain nombre de réformes à



# Cour des comptes

réaliser prévues dans le PNRR et n'indique pas si la Flandre est dans les délais pour atteindre les objectifs européens et bénéficier des moyens financiers correspondants.

## Évaluation des informations relatives à la performance

Dans les projets auxquels la Cour des comptes a consacré un examen plus approfondi, les descriptions du projet, les informations fournies (*input*), la réalisation des objectifs (*output*) et les résultats (*outcome*) sont restés quasiment inchangés. Dans son précédent rapport d'évaluation, la Cour avait demandé que les résultats souhaités sur les plans social, économique et environnemental à court ou moyen terme soient également mentionnés, mais le rapport d'avancement 2023 n'a apporté aucune amélioration sur ce plan.

La description de l'avancement s'est améliorée, mais, pour un certain nombre de projets, les informations restent insuffisantes. Selon le rapport d'avancement 2023, quelque 20 % des projets - principalement des projets dont l'importance financière est plus limitée - ont été réalisés. Cependant, selon la Cour des comptes, une dizaine de projets ont été prématurément qualifiés de « réalisés » alors qu'ils sont toujours en cours.

Le rapport d'avancement 2023 indique qu'à la fin de l'année 2023, près de 70 % des 1.753 étapes fixées dans les 181 fiches de projets ont été respectées. Pour environ 10 % des étapes (170), les choses ne se dérouleraient pas comme prévu. La qualité au niveau des étapes ne s'est plus améliorée de manière substantielle par rapport au rapport d'avancement 2022.

L'amélioration la plus significative par rapport à 2022 concerne la qualité du rapportage sur plus de 400 indicateurs de résultats, bien que les valeurs cibles soient toujours manquantes pour 7 % des indicateurs et qu'aucune réalisation n'ait été indiquée pour 51 indicateurs (13 %). Selon la Cour des comptes, les informations restent insuffisantes pour 18 % des indicateurs. En outre, la qualité des indicateurs de résultats s'est à peine améliorée.

La modification des subventions européennes et l'adaptation du PNRR ont une influence sur le niveau de financement maximal de l'UE pour le plan de relance « Résilience flamande ». Les accords avec l'UE concernant les nouvelles étapes, les nouvelles valeurs cibles et les nouveaux indicateurs à atteindre pour bénéficier des subventions européennes n'ont pas encore été finalisés. Les projets concernés les abordent différemment dans le rapport d'avancement 2023. Certains les intègrent avec ou sans référence à la FRR, d'autres les reprennent partiellement, mais bon nombre de projets n'en tiennent pas compte.

Le rapport d'avancement indique à juste titre que 50 projets - souvent des projets d'infrastructure - ont au moins une échéance pour laquelle un retard a été constaté. Il s'agit notamment de projets qui font partie du volet flamand du PNRR et qui présentent donc un intérêt dans le cadre du (co)financement européen. Pour la plupart des étapes, le rapport d'avancement précise bien où se situe le retard, mais il ne mentionne la ou les raisons sous-jacentes que pour environ la moitié d'entre elles.

## Informations financières du rapport d'avancement

Dans le budget initial de 2021, le gouvernement flamand avait prévu une enveloppe unique de 4,3 milliards d'euros pour le plan de relance « Résilience flamande ». Au cours des années budgétaires 2021, 2022 et 2023, la Flandre a respectivement engagé 1,7, 2,4 et 0,0 milliard(s) d'euros provenant de la provision de relance et liquidé 0,3, 1,0 et 1,0 milliard d'euros. Un solde de 182,8 millions d'euros de crédits d'engagement est arrivé à échéance fin 2022.

Comme pour les années 2021 et 2022, le rapport d'avancement 2023 ne comporte pas non plus de rapport (financier) concernant les 22 projets de réforme financés par des fonds flamands réguliers. Ni le rapport d'avancement ni l'exposé de la politique et du budget ne fournissent de chiffres clairs à ce sujet. Le rapport d'avancement ne rend non plus pas compte des projets financés par les subventions *REPowerEU*, qui visent à rendre l'Europe indépendante du pétrole et du gaz naturel russes d'ici 2030. Ces projets ne figuraient pas



# Cour des comptes

dans la version initiale du plan de relance « Résilience flamande ». Pour la Flandre, cela représente un montant de 208 millions d'euros.

Les chiffres financiers relatifs à la mise en œuvre des projets de relance mentionnés dans le rapport d'avancement 2023 sont cohérents avec la comptabilité, mais ils restent incomplets : le rapport de suivi financier le plus récent fait état d'une augmentation de 146 millions d'euros (18 %) des imputations aux fins de la relance. Les transactions imputées aux projets de relance couvrent également, en substance, toutes les dépenses (et recettes) liées à ces projets.

Le rapport d'avancement 2023 contient quelques chiffres-clés financiers concernant les projets de relance, comme la marge de manœuvre politique totale ainsi que les montants comptabilisés en engagements et liquidations. Il précise en outre comment les projets de relance sont financés (au moyen des fonds européens de la FRR, des fonds du Brexit ou des fonds propres du gouvernement flamand). Ces chiffres-clés doivent toutefois être interprétés avec prudence car les projets de relance sont très différents de par leur nature et leur incidence sur le résultat économique, le solde de financement ou le niveau de la dette. Le rapport d'avancement présente les données de mise en œuvre seulement de manière cumulée et non sur une base annuelle, ce qui complique la comparaison avec les données budgétaires et comptables.

## Réaction du gouvernement flamand

Le gouvernement flamand a répondu le 17 avril 2024 que le rapportage sur la mise en œuvre du plan de relance « Résilience flamande » reste un processus d'apprentissage important, représentant un travail conséquent, au cours duquel il tient à prendre en considération les recommandations et observations formulées par la Cour des comptes. Il a souligné que le travail des administrations a de nouveau permis de réaliser des progrès significatifs en ce qui concerne le pourcentage de liquidations, d'étapes réalisées, de projets et de résultats et que le monitoring peut servir de modèle pour le suivi de la politique du gouvernement flamand.

## Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport *Plan de relance « Résilience flamande »* a été transmis au Parlement flamand. Ce rapport (en néerlandais) et le présent communiqué de presse sont disponibles sur le site internet de la Cour des comptes ([www.courdescomptes.be](http://www.courdescomptes.be)).